



MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

SECRETARIAT GENERAL

Unité de Gestion du Projet SWIOFish2

**DEUXIÈME PROJET DE GOUVERNANCE DES PÊCHES ET DE CROISSANCE PARTAGÉE
DU SUD-OUEST DE L'Océan Indien
(SWIOFish2) – Crédit IDA 59870 MG**

**SOLLICITATION AMANIFESTATION D'INTERET
N°30/2020-AMI/SWIOFish2**

Recrutement d'une Agence de communication pour le projet SWIOFish2

1. La République de Madagascar a obtenu un financement de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) afin de financer le projet South West Indian Ocean Fisheries Governance and Shared Growth Project (SWIOFish2), et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif au «**recrutement d'une Agence de communication pour le projet SWIOFish2**».
2. L'Agence de communication sera un instrument d'appui à la réalisation de la communication, les apports de l'Agence de communication permettront d'atteindre les objectifs de la stratégie de communication du Projet SWIOFISH2.
3. Le projet SWIOFish2 invite les candidats admissibles (Firmes) à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus et dans les Termes de référence stipulés au point 7 ci-dessous. Les candidats intéressés doivent fournir les informations complètes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les ledits services. Le dossier de manifestation doit contenir les pièces suivantes :

- Lettre de manifestation d'intérêt ;
- Qualifications en rapport avec la nature de la mission, avec les pièces justificatives ;
- Les références professionnelles de la firme : prestations similaires incluant les sources de financement, les montants et l'objet des prestations (cinq dernières années).

Critères de sélection du Consultant:

L'agence de communication doit :

- Avoir une expérience documentée dans la conception de messages publicitaires audio et audio-visuels, pièces radiophoniques, affiches et dépliants ;
- Disposer des ressources humaines qualifiées pour ces prestations ;
- Avoir les équipements techniques appropriés pour ce genre de travail ;

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID Janvier 2011, révisées en Juillet 2014, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

6. La Firme sera sélectionnée selon la méthode de sélection fondée sur la qualification des consultants conformément aux Directives citées ci-dessus.

7. Les Termes de Référence de la mission peuvent être téléchargés sur le site web de l'UGP SWIOFish2 à l'adresse www.swiofish2.mg, sans que ceux-ci n'engagent le projet ni sur le fond ni sur la forme. De plus amples informations peuvent y être également obtenues.

8. Compte tenu du contexte sanitaire actuel, les dossiers de manifestation d'intérêt portant la mention de l'étude concernée et la référence de la présente sollicitation à manifestation d'intérêt doivent être envoyés exclusivement par courrier électronique à l'adresse offres@swiofish2.mg **au plus tard le 17 septembre 2020 à 10 heures 00 minutes**, heures locales. Le dossier de manifestation d'intérêt envoyé **en une seule pièce jointe** doit être protégé par un mot de passe divisé en deux parties. La première partie sera envoyée à rpm@swiofish2.mg et la deuxième partie à spm@swiofish2.mg.

9. Seules les institutions présélectionnées feront l'objet de la suite des procédures de passation des marchés.

Unité de Gestion du Projet SWIOFish2
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
Soavimbahoaka, lot II A 78 S AA,
101- ANTANANARIVO MADAGASCAR

Fait à Antananarivo, le 24 Août 2020

 LE COORDINATEUR
BANDRIA Nirina Gervais